

Visa C : Equipage

Ce type de visa est réservé aux personnels des compagnies aériennes, ferroviaires, maritime qui se déplacent en Chine dans le cadre de leur mission.

Documents nécessaires :

- 1 passeport valable au moins 6 mois comprenant un minimum de 2 pages vierges
- 1 formulaire de demande de visa entièrement et lisiblement complété
- 1 photo d'identité collée sur le formulaire officiel de l'ambassade de Chine.

Documents complémentaires :

- Si le requérant est un agent navigant titulaire d'un contrat à durée déterminée, fournir 1 lettre officielle de la compagnie aérienne précisant que le requérant peut bénéficier d'un visa d'équipage C.
- Si le requérant est un agent navigant de nationalité étrangère, travaillant pour le compte d'une compagnie aérienne étrangère et affecté dans une compagnie aérienne chinoise, fournir 1 invitation originale délivrée par une autorité chinoise compétente.